



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

DOM : finances publiques

Question écrite n° 63565

Texte de la question

M Jean-Paul Virapoulle demande a M le ministre du budget de lui indiquer pour quels motifs et argumentations les credits du budget des charges communes en faveur des DOM passent de 3 176,349 MF en 1992 a 3 122,899 MF en 1993 (soit une baisse de 1,69 p 100), selon l'etat recapitulatif de l'effort budgetaire et financier consacre aux departements et aux collectivites territoriales d'outre-mer tel qu'annexe au projet de loi de finances pour 1993.

Texte de la réponse

Reponse. - L'etat recapitulatif de l'effort budgetaire et financier consacre aux departements et aux collectivites territoriales d'outre-mer, annexe au projet de loi de finances pour 1993, fait apparaitre une diminution des credits du budget des charges communes consacres aux DOM qui passent de 3 176,349 MF en 1992 a 3 122,899 MF en 1993. De facon generale, il convient de souligner que la comparaison entre les deux exercices, tels qu'ils apparaissent dans ce document, doit etre faite avec beaucoup de precautions. En effet, pour 1992, il s'agit de depenses pour partie constatees, pour partie previsionnelles ; pour 1993, il s'agit entierement de depenses previsionnelles. En ce qui concerne le budget des charges communes, la diminution des credits mentionnes par l'honorable parlementaire s'explique par l'achevement des operations de reconstruction et d'indemnisation consecutives au cyclone Hugo. Ses incidences sont cependant compensees pour partie par la progression des autres credits.

Données clés

Auteur : [M. Virapoulle Jean-Paul](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63565

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1992, page 4954